

Ecole Élémentaire BUISSON

3, rue MOLIERE

Temps Scolaire :

Directeur : Nicolas CHOBILLON

☎ : 01 34 58 12 22 - ✉ : primairebuisson@velizy-villacoublay.fr

Jour de décharge : Jeudi et 1/2 vendredi



Temps Périscolaire :

Directeur : Jérémy CASTAINGTS

Directrice adjointe : Sylvie LELAN

☎ : 06 15 72 35 17 - ✉ : peribuisson@velizy-villacoublay.fr

Adresses mails de la Direction de l'Éducation

education@velizy-villacoublay.fr : Sujet relatif aux temps scolaires, périscolaires et à la facturation des prestations

restauration@velizy-villacoublay.fr : Sujet relatif à la restauration et au PAI

Structures de secteur du mercredi :

ALSH Jean Macé - Rue Albert Perdreux

Directeur : Sébastien LABARDE

Directrice adjointe : Sylvie LELAN

☎ : 01 34 58 11 98 - 06 15 72 32 83 / ✉ : alshmace@velizy-villacoublay.fr

Accueil Multisports - 7 avenue de Provence

Directeur : Xavier JEANBON

Directeur adjoint : Laurent VERNET

☎ : 01 78 74 39 20 - 06 15 72 34 22 / ✉ : ams@velizy-villacoublay.fr



Edito de Damien METZLÉ :

Pour plus de confort dans vos démarches, j'ai souhaité mettre à votre disposition ce document spécifique à l'école de votre enfant. Il reprend toutes les informations principales. Vous pouvez également consulter le site de la ville et pour réaliser vos inscriptions vous disposez du portail famille. La Direction de l'Éducation reste également à votre service pour toutes informations complémentaires. Je vous souhaite ainsi qu'à votre enfant, une excellente année scolaire.



L'Origine du nom de l'école

Ferdinand Buisson, né le 20 décembre 1841 à Paris et mort le 16 février 1932 à Thieuloy-Saint-Antoine est un philosophe, éducateur et homme politique français, cofondateur et président de la Ligue des droits de l'Homme, ainsi que président de la Ligue de l'enseignement (1902-1906). En 1927, le prix Nobel de la paix lui est attribué conjointement avec Ludwig Quidde.

Emploi du temps de l'école :

		BUISSON						
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI		
7h30		Accueil Pré scolaire	7h30					
8h20							8h20	
8h30							8h30	
10h00		Temps Scolaire 3h30	Temps Scolaire 3h30	Temps Scolaire 3h00	Temps Scolaire 3h30	Temps Scolaire 3h30	10h00	
11h30							11h30	
12h00		Pause méridienne 1h30	12h00					
13h00							13h00	
13h30							13h30	
14h45		Temps Scolaire 1h45	Temps Scolaire 1h45	Temps Périscolaire	T.A.P. 1h15	T.A.P. 1h15	14h45	
15h15		T.A.P. 1h15	T.A.P. 1h15		Temps Scolaire 1h45	Temps Scolaire 1h45	15h15	
16h30							16h30	
18h30		Accueil Post Scolaire	Accueil Post Scolaire		Accueil Post Scolaire	Accueil Post Scolaire	18h30	



INFO EDUCATION

Le Numérique à l'école

Toutes les classes de la ville de Vélizy-Villacoublay (maternelles et élémentaires) sont munies d'un Vidéo Projecteur Interactif.

Par ailleurs, des classes mobiles sont proposées dans chaque école (ordinateur portable pour les élémentaires et tablettes pour les maternelles).



Organigramme de l'école



Directeur Scolaire
Nicolas CHOBILLON



Directeur Péri scolaire
Jérémie CASTAINGTS



Gardien
Stéphane HIDEUX



Directrice adjointe péri scolaire
Sylvie LELAN



Responsable de Self
Valérie SAUTIN

COMMUNICATION

Afin de vous tenir au courant des événements ou de pouvoir vous transmettre des informations, nous privilégions la communication par email. Si vous ne recevez pas de mail de la part de la Direction de l'Éducation ou si vous avez changé d'adresse, merci de nous en informer en écrivant à education@velizy-villacoublay.fr



CALENDRIER

• Vacances d'Automne

Du 19/10/20 au 30/10/20

Inscription avant le 28/09/2020

• Vacances de Noël

Du 21/12/20 au 31/12/20

Inscription avant le 01/12/2020

• Vacances d'Hiver

Du 15/02/21 au 26/02/21

Inscription avant le 25/01/2021

• Vacances de Printemps

Du 19/04/21 au 30/04/21

Inscription avant le 29/03/2021

• Vacances d'Été

Début le mercredi 07/07/21

Inscription avant le 07/06/2021

Inscription Activités Péri scolaires



Les inscriptions aux activités péri scolaires s'effectuent via le [Portail Famille de la ville de Vélizy-Villacoublay](#) ou l'[application Vélizy-Tout-En-Un](#).

Vous pouvez notamment :

- * Inscrire votre enfant aux activités péri scolaires et à la restauration.
- * Visualiser les inscriptions de vos enfants et les modifier si besoin en respectant les délais.
- * Consulter les opérations que vous avez effectuées, consulter les règlements réalisés à la régie péri scolaire.
- * Régler vos factures par carte bancaire grâce à un système de paiement électronique sécurisé.

Avec mon espace,
je me facilite la vie !



Pour une première connexion, vous devez disposer de votre « clé-enfance ». Celle-ci est indiquée sur votre facture ou disponible sur simple à la Direction de l'Éducation.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)



L'inscription à l'ALSH pour le mercredi et les vacances s'effectue via le portail famille (en respectant les délais et dates-limites d'inscription (voir ci-contre).

ALSH Mercredi :

L'annulation sans facturation doit se faire au moins 3 jours avant la date souhaitée, et avant 9h30.

ALSH Vacances :

L'annulation sans facturation doit se faire au moins 8 jours ouvrés avant la date souhaitée., pour les vacances scolaires.

